Fédération des producteurs d'œufs du Québec

REGISTRE DES VENTES À DES INTERMÉDIAIRES

Directives :

Ce registre a pour objectif de faciliter la traçabilité des œufs. Il doit être complété chaque fois qu'une vente est faite à un intermédiaire. Les factures (avec les coordonnées des clients) associées à ces ventes doivent également être conservées.

Date	Nom du client	Quantité d'œufs vendues	Numéro de facture